

## Identification et traçabilité bovine en France - Etat des lieux et perspectives

### Beef identification and traceability in France - Inventory of the system and future developments

B. PIEDNOIR (1), E. REHBEN (1), H LEDOS (2)

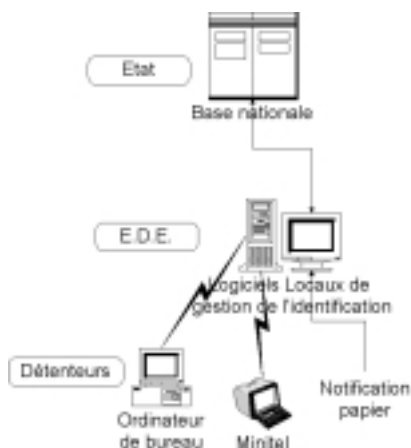
(1) Institut de l'Élevage, 149 rue de Bercy, 75595 Paris Cedex 12

(2) Institut de l'Élevage, BP 85225, 35652 Le Rheu Cedex

#### INTRODUCTION

Un système opérationnel d'identification et de suivi de la traçabilité des bovins existe en France depuis les années 1970. Des organisations gérées par les éleveurs (E.D.E.) et soumises au contrôle de l'État en assurent le fonctionnement et proposent d'autres services liés aux animaux, comme le contrôle des performances ou l'enregistrement des filiations.

Figure 1 : Répartition des acteurs de la traçabilité bovine



Après un rappel sur les principes, nous établirons un état des lieux du système de l'identification et de la traçabilité des bovins en France, avant de présenter ses principales perspectives d'évolution.

#### 1. RAPPEL DES PRINCIPES

##### 1.1. L'IDENTIFICATION

Il s'agit de repérer chaque bovin par un identifiant unique (dans le temps et l'espace) qui figure sur deux boucles auriculaires identiques. Ces boucles font l'objet d'un agrément de l'État suite à divers tests et sont fournies par l'E.D.E. à l'éleveur qui est chargé de les poser sur l'animal dès sa naissance. Ce dernier informe alors l'E.D.E. des caractéristiques du bovin (race, sexe, date de naissance, parents) et reçoit de l'E.D.E. un passeport qui devra accompagner le bovin toute sa vie.

##### 1.2. LA TRAÇABILITE

C'est la capacité du système à fournir à tout moment les informations géographiques de provenance et de destination d'un bovin.

Chaque détenteur d'un bovin (éleveur, opérateur commercial, abattoir) reporte chaque événement (naissance, entrée, sortie, mort d'un bovin) survenu sur son exploitation sur le passeport du bovin (étiquette de mouvement), sur son registre d'élevage et en transmet une copie à son E.D.E. Ce dernier enregistre l'événement dans son système informatique et le transmet à la Base de Données Nationale de l'Identification (BDNI) qui confronte les données issues de tous les détenteurs pour le bovin, et retourne les anomalies à l'E.D.E., responsable de leur correction.

#### 2. ETAT DES LIEUX

##### 2.1. UNE BASE REGLEMENTAIRE FORTE

L'identification et la traçabilité des bovins en Europe est régie depuis 1998 par le règlement CE 1760/2000, qui fait suite en France à 30 ans de législation nationale.

Leur utilisation pour des aspects sanitaires ou pour la gestion des aides animales contribue à une forte pression de mise en œuvre sur les détenteurs.

##### 2.2. UNE ADHESION CONSTANTE DE LA FILIERE

Mais cette pression réglementaire, aussi forte soit-elle ne fonctionne qu'avec une adhésion des professionnels agricoles de la filière, qui se traduit par un financement de 90 % du système par les éleveurs. Si la traçabilité a été initialement motivée par la dynamique d'amélioration génétique et sanitaire du troupeau bovin, les récentes crises sanitaires (ESB) et leurs conséquences sur les achats des consommateurs ont incité la filière à pérenniser, étendre et sécuriser le système de traçabilité bovine français.

##### 2.3. UN SYSTEME INTEGRE ET MATURE

En 2005, le système gère 20 millions de bovins vivants, détenus dans 250 000 exploitations. 84 % des informations sont connues du système dans les 14 jours suivant l'événement.

Les points sensibles du système sont maîtrisés : la commande des repères officiels ne peut se faire que par l'intermédiaire d'un E.D.E. auprès d'un fabricant agréé, l'édition du passeport (document sécurisé) s'effectue à l'E.D.E. suite à l'obtention d'une autorisation de la BDNI, tout bovin pour circuler doit avoir un passeport attestant de son identité.

L'utilisation des données par l'État et les filières permet une dynamique de correction et de qualité assurée par les E.D.E. et les détenteurs.

#### 3. PERSPECTIVES

L'augmentation de la taille des troupeaux et des exigences de traçabilité conduit à explorer des pistes de fiabilisation des repères, de simplification de l'acquisition des informations par l'utilisation de l'identification électronique, d'accélération de la transmission des données par l'augmentation des échanges informatisés. Ceci demande une plus forte convergence des méthodes et des pratiques, en s'appuyant sur une démarche qualité conforme aux normes ISO.

#### CONCLUSION

Le système français est opérationnel, reconnu par l'Europe et utilisé par l'ensemble de la filière. Cette traçabilité individuelle systématique et exhaustive appliquée aux bovins est unique dans le monde animal. D'autres espèces (porcs, ovins, caprins) appliquent pour l'instant une traçabilité collective, qui correspond à des impératifs d'étiquetage des viandes moins intenses que pour les bovins.